



RENOI-RDC jette un large filet pour contrôler l'exploitation illégale de bois dans la République Démocratique du Congo

OGF a contribué à améliorer la qualité de la surveillance indépendante des forêts et a motivé la création de RENOI-RDC, un réseau qui s'appuie sur la synergie de différentes méthodes pour lutter contre l'exploitation illégale.

Dans la République Démocratique du Congo (RDC) des années 2010, les effets de deux guerres au cours desquelles des millions d'individus ont péri ne sont pas assez lointaines. Les efforts des autorités sont centrés sur une reconstruction fragile, et un laisser-aller s'est installé dans le secteur bois. Dans ce contexte chamboulé, l'Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) a entamé l'Observation Indépendante (OI) de la légalité des activités forestières, et en 2013 devient la seule organisation de la société civile avec un mandat officiel pour travailler aux côtés des autorités forestières du gouvernement.



« Mais avec les problèmes de gouvernance qu'il y a, impossible d'arrêter la criminalité forestière facilement », dit Essylot Lubala, juriste et coordonnateur d'OGF.

Même si le gouvernement avait eu la volonté de se focaliser sur l'abattage illégal d'arbres en RDC – chose incertaine – il avait d'autres chats à fouetter quant au financement de missions de contrôle forestier. Ainsi avec l'assistance des partenaires financiers, notamment le projet Voix des Citoyens pour le Changement (CV4C) financé par l'Union européenne (UE) et le Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO), OGF a appuyé les missions de contrôle forestier effectuées par les agents du Ministère de l'Environnement et Développement Durable sur le terrain, et a renforcé les capacités des administrations provinciales.

Qualité de contrôle renforcée : Le projet CV4C a donné la possibilité à OGF de poursuivre les activités d'OI et de les améliorer à travers des formations avec la CCV (Cellule de Contrôle et Vérification du ministère de l'environnement), les cours et tribunaux, la police nationale, le secteur privé et la société civile ; ainsi que l'élaboration par les parties-prenantes de stratégies provinciales contre l'exploitation illégale de bois d'œuvre et le commerce associé.

Maintenant les activités conjointes de contrôle de légalité se déroulent de façon plutôt positive : « Nous faisons le jour sur les décalages entre la loi et ce qui se passe sur le terrain. » Après une mission conjointe, deux rapports sont dressés : le rapport officiel des agents et celui de l'OI mandatée, OGF. Celui-ci doit être validé par une commission d'examen *ad hoc*, une table ronde qui rassemble les autorités forestières congolaises, les partenaires techniques, le secteur privé bois et la société civile. Là, l'équipe OGF défend ses conclusions, procédure formelle qui teste la robustesse des données avancées – et encourage un chouia de retenue dans la façon dont OGF les présente.

Lubala apprécie l'apport des parties-prenantes : « Il y a moins de contestation. Nous y avons observé les mêmes choses mais nous avons un œil différent des inspecteurs, un rapport différent avec la loi. Nous pouvons apporter des solutions pour remédier les situations d'illégalité. Une fois validé, le rapport est publié sur le site web de l'administration. Tout le monde peut alors l'exploiter comme il veut. »

Déjà, une conséquence de ces améliorations est que l'activité d'OI a gagné en légitimité auprès des autorités. Par exemple, de plus en plus, les inspecteurs forestiers dressent sur le champ les procès-verbaux des constats d'infractions qui seront transmis plus tard au parquet ; avant cela ne se passait pas ainsi.

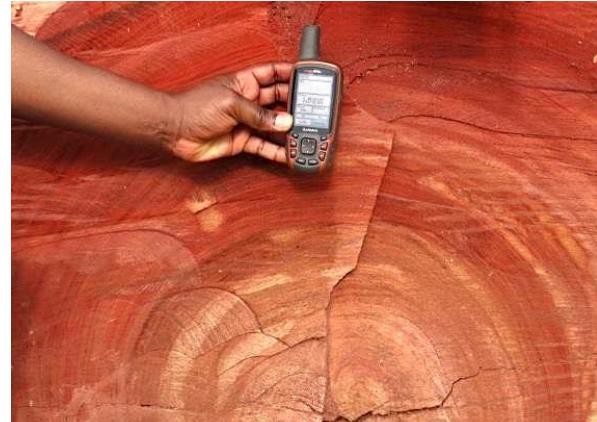
Vaste territoire national, toute petite équipe d'OI : Quand l'activité d'OI mandatée, aussi diligente et compétente qu'elle soit, se compare au vaste territoire de la RDC – 2 345 410 km², dont 145 millions d'hectares de forêts naturelles – on se rend compte que la partie n'est pas gagnée pour autant. Divisé entre les six effectifs de l'OGF, cela se traduirait par un seul observateur pour plus de 24 millions d'hectares. Les observateurs indépendants ont beau avoir l'habitude d'être des David contre le Goliath de l'exploitation illégal – c'est un peu trop !

« Les observateurs non mandatés surveillent le terrain, ils parlent avec leurs contacts et travaillent directement avec les chefs, les communautés traditionnelles et les peuples autochtones. Ils trempent dans la réalité »

Sur le plan pratique les complications s'accumulent aussi : terrain difficile, ponts détruits, forêts denses, routes non viables et passage en pirogue obligatoire. Lubala dit simplement, « Dans ces conditions, les missions de contrôle forestier ne sont pas faciles. » Mais elles sont urgentes : le bois issu de l'exploitation illégale continue d'avoir accès à d'importants marchés, tant étrangers que nationaux. À noter, la coupe illégale artisanale est elle aussi en forte croissance. C'est-à-dire qu'il faut à tout prix ramener un peu d'ordre là-dedans. Mais comment, avec un pays qui fait la taille de quatre fois la France, 80 fois celle de la Belgique ?

Création RENOI-RDC : Comme ailleurs dans la vie, les problèmes insurmontables exigent un coup de main des amis. D'une pierre, deux coups : la mobilisation d'autres moniteurs – non mandatés, cette fois – dans les provinces permettrait de remédier à l'impossibilité de couvrir le vaste terrain national, ainsi qu'au coût prohibitif de l'organisation des opérations d'OI depuis Kinshasa.

Les efforts d'inclusion fournis par l'OGF lors des missions antérieures ont ouvert la voie. Lubala explique : « Chaque fois que nous sommes arrivés sur le terrain, nous avons essayé d'impliquer les membres de la société civile locale, pour qu'ils reçoivent une formation sur le tas – il le faut pour prérenniser l'action d'OI et lutter plus efficacement contre l'exploitation illégale. »



Grâce au projet CV4C, ils ont emmené leurs partenaires de la société civile provinciale à Kinshasa pour un atelier de validation de la stratégie nationale d'OI et la création du Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources naturelles en RDC (RENOI-RDC). Le réseau a été sanctionné par la signature de la charte fondatrice en novembre 2018, suivi par un autre atelier de planification d'activités de la plateforme en 2019. Depuis, leurs forces se multiplient, et les faiblesses des uns sont comblées par les atouts des autres.

Les méthodologies des membres sont bien différentes. Les missions conjointes mandatées s'effectuent sur la base d'un ordre du Ministère, ce qui permet à OGF d'avoir accès aux documents d'exploitation tels que le carnet de chantier, la carte de l'assiette annuelle de coupe, les preuves de paiement de taxes, les déclarations trimestrielles. Les OI non mandatées n'ont pas cet accès.

« Mais ils savent comment s'y prêter ; ils sont nombreux et ont beaucoup de forces. Ils surveillent le terrain, ils parlent avec leurs contacts et travaillent directement avec les chefs, les communautés traditionnelles et les peuples autochtones. Ils trempent dans la réalité », dit Lubala. « C'est eux qui suivent de près la mise en œuvre de la clause sociale. C'est eux qui rappellent aux sociétés forestières leurs obligations quant à la construction des infrastructures sociales de base au profit des communautés locales telles que les écoles, les ponts et les routes pour évacuer les produits agricoles. »

Les OI non-mandatés font cavalier seul et se voient ouvrir des possibilités qu'OGF, contrainte à dessiner à l'intérieur des lignes, n'a pas. Ils partent seuls sur le terrain, font leur rapport et y attirent l'attention à leur manière.

« Pour OGF, la seule façon de faire c'est autour de cette table ronde ; nous ne faisons pas de conférence de presse autour de nos observations et constatations. On fait tout pour se faire entendre des parties-prenantes, mais pas ailleurs. Ces organisations-là, au contraire, font du bruit, elles se font entendre, elles font un bon plaidoyer, elles utilisent tous les moyens à leur disposition. » Le réseau devient ainsi plus que la somme de ses parties.

Lubala continue : « Nous avons des réunions annuelles et ponctuelles, moyennant les fonds, pour évaluer la situation et échanger – nous, les informations officielles ; et eux les renseignements récoltés auprès des communautés locales. Nous apprenons ainsi, chacun de l'autre. Nous encourageons la synergie des méthodes différentes pour atteindre l'objectif qui est le même pour l'OI mandatée et non mandatée : de lutter contre l'exploitation illégale des forêts. »

Les résultats se font valoir. L'implication des membres de RENOI-RDC sur le terrain a permis de constater, par exemple, les violations généralisées du moratoire de l'octroi des nouvelles concessions forestières ainsi que les cessions illégales des concessions forestières, et de tirer l'attention des autorités forestières sur la situation de non-conformité répandue, dénoncée dans un communiqué de presse [RENOI-RDC du 9 avril 2019](#).

« On fait tout pour se faire entendre des parties-prenantes, mais pas ailleurs. Ces organisations-là, au contraire, elles font du bruit, elles se font entendre. »

Se révèle alors un problème qui remet en question la volonté de l'État de s'attaquer au problème d'abattage illégal. Pour le coordonnateur d'OGF : « L'administration ne suit pas. Nous faisons beaucoup de recommandations, mais très peu sont suivies. Il y a des pesanteurs qui tirent vers le bas. »

Notamment dans la province d'Équateur, une ONG membre du RENOI-RDC a exécuté des missions et a fait remonter les informations des infractions à Kinshasa. Un représentant d'une société chinoise qui ne respectait ni les règles d'exploitation, ni le cahier de charges, ni les droits des travailleurs, avait été arrêté – pour être libéré peu après, le dossier classé sans suite.

La RDC a connu sa première transition pacifique en 2018 et réussit une cohabitation politique délicate depuis. Cependant, diverses forces politiques sont à l'œuvre, et toutes ne tirent pas dans le même sens : « Le président se bat contre la corruption, mais celle-ci est institutionnalisée et atteint une dimension inquiétante ». Que l'Union européenne et les bailleurs de fonds continuent à apporter un appui discret serait alors utile.

Les missions d'OI sont la pierre angulaire du progrès. Un réseau d'OI étendu à travers les provinces offre une perspective efficace et à moindre coût de l'état du secteur bois : « Sans contrôle nous ne savons pas ce qui se passe en forêt. Si avec RENOI-RDC, nous arrivons à lutter contre le fléau de l'illégalité et de la corruption, on espère pouvoir se faire entendre. On espère secouer de manière durable les autorités compétentes, qu'elles prennent en compte nos recommandations. »

Propos recueillis lors d'un entretien avec Essylot Lubala, le 28 août 2020 ; Nicole Gérard



COUP D'ŒIL

- 1** Charte RENOI-RDC signée en novembre 2018
- 1** Stratégie contre l'exploitation illégale de bois d'œuvre et le commerce associé adoptée à Kisangani en 2018 pour les provinces de Tshopo, Haut Uélé et Ituri
- 1** Atelier visant l'élaboration d'une stratégie similaire à Mbandaka en 2019
- 2** Ateliers dans le cadre de CV4C pour former en province une nouvelle génération d'agents forestiers sur les procédures judiciaires nécessaires pour appuyer une affaire en justice, à Mbandaka et à Isiro
- 12** Missions d'OI par OGF dans le cadre de CV4C
- 8** Rapports de mission OGF validés
- 10** PV dressés par l'administration forestière suite aux missions d'OI
- 3** Missions tenues par le RENOI-RDC (2 dans la province de Maindombe et 1 dans la Tshopo)
- 1** Communiqué de presse [RENOI-RDC du 9 avril 2019](#)